

# · ESPRIT ·

Comprendre le monde qui vient

212, rue Saint-Martin, 75003 Paris

[www.esprit.presse.fr](http://www.esprit.presse.fr)

**Rédaction :** 01 48 04 92 90 - [redaction@esprit.presse.fr](mailto:redaction@esprit.presse.fr)

**Ventes et abonnements :** 03 80 48 95 45 - [abonnement@esprit.presse.fr](mailto:abonnement@esprit.presse.fr)

**Fondée en 1932 par Emmanuel Mounier**

**Directrice de la rédaction** Anne-Lorraine Bujon

**Rédactrice en chef** Anne Dujin

**Rédacteur en chef adjoint** Jonathan Chalier

**Responsable de la communication** Edouard Chignardet

## **Comité de rédaction**

Emmanuel Alloa, Joseph Bahout, Françoise Benhamou, Hamit Bozarslan,  
Sylvie Bressler, Fabienne Brugère, François Crémieux, Carole Desbarats,  
Élise Domenach, Matthieu Febvre-Issaly, Michaël Fœssel, Antoine Garapon,  
Joël Hubrecht, Annick Jamart, Justine Lacroix, Anne Lafont,  
Manuel Lafont Rapnouil, Emmanuel Laurentin, Guillaume Le Blanc,  
Nicolas Léger, Michel Marian, Marie Mendras, Jean-Claude Monod,  
Hélène Mugnier, Véronique Nahoum-Grappe, Bernard Perret,  
Jean-Pierre Peyroulou, Jean-Yves Pranchère, Camille Riquier,  
Jean-Louis Schlegel, Lucile Schmid

## **Comité d'honneur**

Olivier Abel, Dominique Bourg, Jean-Philippe Domecq,  
Jean-Pierre Dupuy, Alain Ehrenberg, Jean-Claude Eslin, Jean-Marc Ferry,  
Nicole Gnesotto, Dick Howard, Hugues Lagrange, Bernard Manin,  
Patrick Mignon, Thierry Paquot, Joël Roman, Olivier Roy, Jean-Loup Thébaud,  
Irène Théry, Georges Vigarello, Catherine Wihtol de Wenden, Frédéric Worms

# À plusieurs voix

**Le spectre de la guerre  
dans les Balkans**

*François Crémieux*

p. 10

**L'imprévoyance allemande**

*Felix Heidenreich*

p. 12

**Naître à la parole**

*Aïcha Liviana Messina*

p. 16

**Assimilation  
et dissimulation**

*Bernard Vorms*

p. 20

**Pour une troisième gauche**

*Dominique Potier*

p. 23

# Retrouver la souve- raineté ?

**Introduction**

*Jean-Yves Pranchère*

p. 31

**Rééquilibrer  
la mondialisation**

*Dani Rodrik*

p. 37

**La souveraineté  
à l'ère planétaire**

*David Djaïz*

p. 49

**L'illusion souverainiste**

*Jean-Yves Pranchère*

p. 59

**Qu'est-ce qu'un peuple  
européen ?**

*Entretien avec*

*Céline Spector*

p. 73

**Reprenre le contrôle ?**

**Relances et ambiguïtés  
de la souveraineté**

*Jean-Claude Monod*

p. 83

**Le fédéralisme américain  
ou la souveraineté divisée**

*Michael C. Behrent*

**p. 93**

**Ni absolue, ni hypocrite ?  
La souveraineté  
dans l'ordre international**

*Manuel Lafont Rapnouil*

**p. 105**

## Varia

**Les banlieues populaires  
ne voteront plus !**

*Hacène Belmessous*

**p. 119**

**Le devenir africain du monde,  
une utopie ambiguë**

*François Giovalucchi*

**p. 131**

**L'esprit du communisme  
et son destin**

*Jean-Loup Thébaud*

**p. 141**

## Cultures

***Chroniques*** **p. 150**

---

**Le legs soviétique**

*Hamit Bozarslan*

**La condition d'esclave**

*Hélène Mugnier*

**Grand-messes musicales**

*Carole Desbarats*

***Recensions*** **p. 162**

---

***En écho*** **p. 187**

---



# LE FIL DU POLITIQUE

---

Compte tenu de ce qu'a été jusqu'alors la campagne pour l'élection présidentielle, commence à se profiler un scénario inquiétant : celui d'un président de la République élu, mais perçu comme illégitime par une part importante des Français.

Le phénomène n'est ni nouveau, ni spécifiquement français. Mais il oblige à prendre acte de l'épuisement d'un principe qui a fondé la démocratie représentative : le pouvoir est légitime parce qu'il est établi sur le vote majoritaire, censé incarner la volonté générale. Certes, ce principe relève moins d'une réalité tangible que d'une fiction démocratique, régulièrement fragilisée au cours de l'histoire de nos systèmes politiques. Ces dernières années, le phénomène de polarisation de nombreuses sociétés et la difficulté croissante d'y bâtir un consensus politique ont encore affaibli la croyance selon laquelle un président ou un chef de gouvernement, élu par une courte majorité, pourrait incarner une quelconque volonté générale.

En France, la présidentielle reste un moment de politisation intense. Mais d'exceptionnel par sa capacité à rythmer notre vie publique, il est devenu pathologique. Désinvesti par des électeurs qui s'y intéressent de moins en moins, il est dans le même temps surjoué par des candidats qui, tous, réinterprètent la partition d'une hyper-présidentialisation devenue caricaturale. Tout ce qui, dans la Constitution de la V<sup>e</sup> République, contrebalançait le pouvoir présidentiel (le décalage des calendriers présidentiel et parlementaire et la possibilité de la cohabitation, le recours régulier au référendum) n'a plus cours. Les présidents omniprésents nous ont

fait oublier que c'est le gouvernement qui « *détermine et conduit la politique de la Nation* ». Nous assistons à la pantomime sans y croire, le bulletin glissé dans l'urne déjà lesté du désenchantement à venir, tandis que, pour une part croissante de l'électorat, la figure providentielle tend à se confondre avec celle du chef, que promettent d'incarner des candidats d'extrême droite.

Cela fait longtemps que monte, de différents horizons politiques, l'idée d'une nécessaire réforme des institutions, pour raviver une vitalité et une confiance démocratiques perdues. De l'introduction d'une dose de proportionnelle aux élections législatives à la constitution d'une VI<sup>e</sup> République, différents ouvrages pourraient être remis sur le métier. Pourtant, on en reste aux déclarations d'intention, au point que la « réforme des institutions » fait désormais figure de serpent de mer. Mais ce serpent se mord la queue : parce qu'il faut être légitime pour changer les institutions, il faut d'abord passer par le chas de l'élection présidentielle, et donc jouer le jeu d'un régime à bout de souffle.

On connaît les voies possibles pour renouveler la légitimité du politique en régime démocratique. La première voie est celle de la démultiplication des sources de la légitimité. Les années 1980 et 1990 ont été riches de réflexions en théorie politique sur le rôle des autorités indépendantes et

des cours constitutionnelles, comme lieux où peut s'exercer un contrôle social des responsables politiques. Pourtant, ces institutions ont du mal à être reconnues comme participant pleinement de l'ordre démocratique. Les débats qui ont rythmé cette campagne autour de la notion de souveraineté, entendue comme un pouvoir unilatéral de décision, en témoignent. La seconde voie serait celle d'un élargissement des formes de participation et de délibération, au-delà du seul vote. Du mouvement des

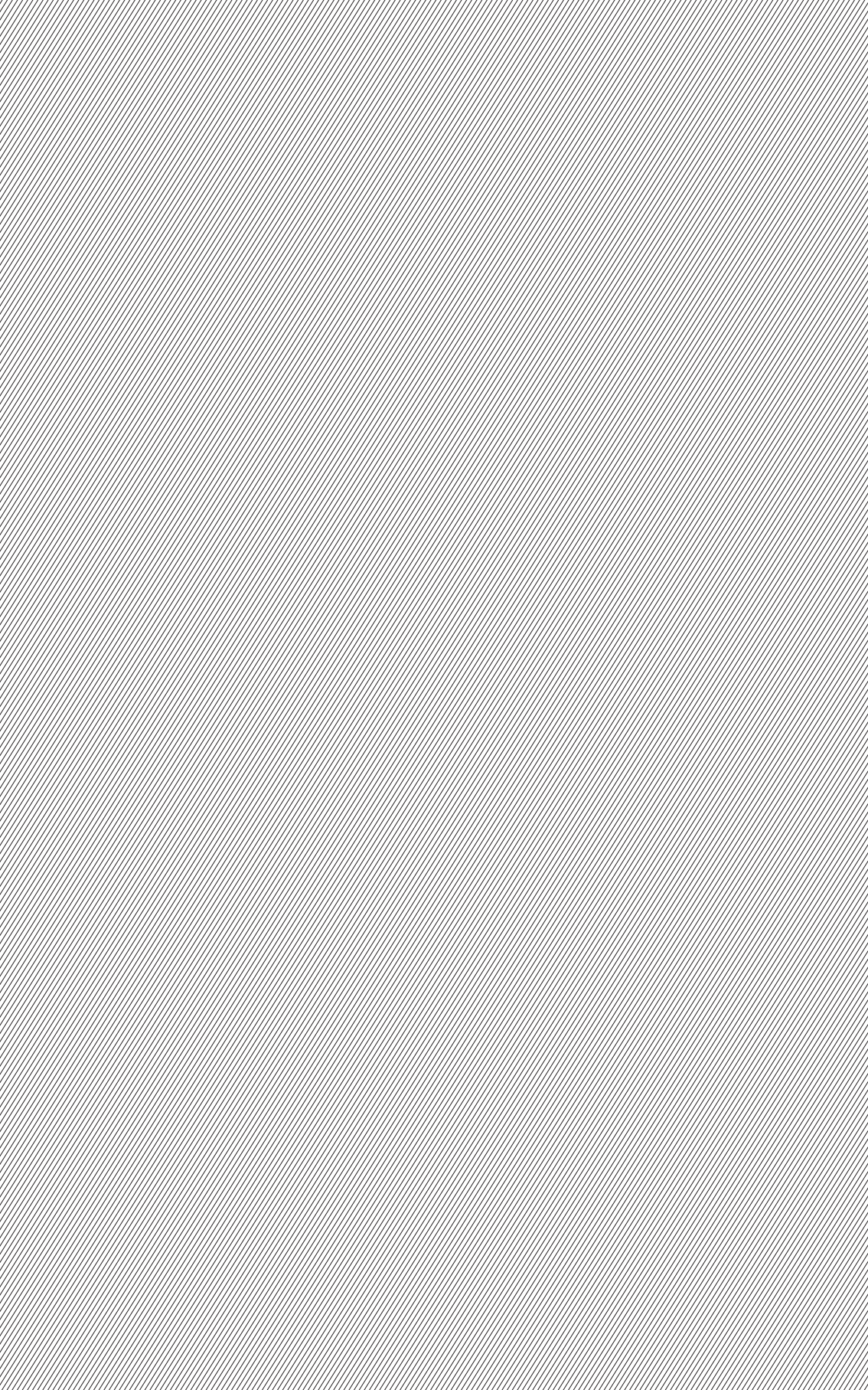
jeunes pour le climat à celui des Gilets jaunes, les demandes d'autres modes de participation à la chose publique ne cessent de se multiplier. Mais ni le grand débat national ni la convention citoyenne sur le climat n'ont permis de donner corps à celles-ci. La participation reste pensée comme un face-à-face entre le pouvoir et les citoyens, abolissant les médiations institutionnelles qu'elle devrait au contraire enrichir. Faut-il attendre, pour que nos dirigeants prennent au sérieux l'effondrement de

**Faut-il attendre, pour que nos dirigeants prennent au sérieux l'effondrement de la croyance dans les institutions représentatives, que s'enclenche un cycle de violence ?**

la croyance dans les institutions représentatives, que s'enclenche un cycle de violence politique et sociale – dont les Gilets jaunes n'ont été que les prémices –, marchepied d'un pouvoir autoritaire, qui s'embarrassera moins de la question de sa légitimité ?

Une expression s'est banalisée au cours des derniers quinquennats, celle de « président mal élu ». Quoi qu'elle désigne précisément, elle doit nous mettre mal à l'aise, car elle nous installe dans une dangereuse indétermination : que peut faire ou ne pas faire un président « mal élu » ? Et que peut-on en attendre ? Cette seule question souligne l'urgence qu'il y a à élargir enfin le chas de l'aiguille, par lequel passe le fil de nos aspirations politiques. Sans attendre que se fasse jour, autrement plus menaçante, une brèche dans nos institutions démocratiques.

*Esprit*





À  
**PLUSIEURS**  
**VOIX**

# LE SPECTRE DE LA GUERRE DANS LES BALKANS

*François Crémieux*

Ceux qui ont l'âge d'avoir suivi le siège de Sarajevo en direct entre 1992 et 1996 ont souvent confondu qui était qui, qui luttait pour quoi, quelle ville se trouvait où et laquelle de Vukovar, Mostar ou Mitrovica était en Croatie, en Bosnie ou au Kosovo. Peu ont compris pourquoi les Kosovars albanais ne revendiquaient pas une « grande Albanie » mais leur indépendance, ni comment la Bosnie-Herzégovine pouvait être un État fédéral, lui-même constitué de la fédération de Bosnie-Herzégovine et de la République serbe. Et savoir que ce fut le général Jovan Divjak, un militaire serbe de culture orthodoxe, qui commanda la résistance du siège de Sarajevo à la tête d'une armée principalement constituée de jeunes Bosniaques, majoritairement de culture musulmane, a pu finir de semer la confusion.

De notre difficulté à comprendre ces Balkans naît une grande inquiétude au moment où le leader nationaliste Milorad Dodik se reprend à faire

défiler forces de police et paramilitaires pour célébrer l'anniversaire de cette République serbe à Banja Luka. Cette inquiétude est celle de voir se rejouer l'histoire : que, par la trajectoire longue des histoires des peuples et à l'occasion de nouvelles circonstances historiques, d'autres enchaînements puissent mener aux mêmes affrontements.

Les bottes des policiers et paramilitaires serbes ou russes nous rappellent d'abord la fragilité de cette mauvaise fin de guerre en Bosnie. Les accords de Dayton du 14 décembre 1995, qui mirent fin à cette guerre après le massacre de Srebrenica, auguraient mal d'une véritable paix, signés par ceux-là mêmes qui avaient mené les combats et parfois massacré par milliers. Les diplomaties occidentales avaient manqué pour le moins de discernement ou de courage en réunissant autour de la table des négociations, sur un pied d'égalité, agresseurs et victimes, ramenés au même statut de belligérants, sans véritable perspective de justice, donc de réconciliation. Quatre ans après ces accords de paix, il y eut encore l'invasion du Kosovo par la Serbie en 1999. Malgré une justice qui finit par venir très tardivement, avec de nombreuses condamnations pour crime de guerre ou génocide, on comprend qu'il ait fallu du temps aux habitants de Sarajevo après ce très long siège, aux femmes de Srebrenica

qui avaient perdu 8 000 hommes ou aux Albanais de Mitrovica, pour se laisser aller à espérer qu'à défaut de paix, peut-être au moins ces guerres étaient-elles terminées. Au point que certains doutent encore et que si, pour un jeune Français, une nouvelle guerre dans les Balkans serait une surprise, peu aux terrasses de Sarajevo ou alentour, même vingt-cinq ans après, diraient leur étonnement.

Le pessimisme des Sarajéviens, qui craignent que cette mauvaise paix ne puisse un jour ramener la guerre, fait écho à l'enthousiasme de nombreux nationalistes, convaincus qu'une bataille perdue ne dit jamais rien des vainqueurs ou vaincus de la guerre. En effet, du monde balkanique il nous faut aussi comprendre un certain rapport à l'histoire. Milosevic, le leader de la Serbie de la fin des années 1980, avait ravivé la flamme nationaliste et déclenché le chaos avec un discours de célébration de la défaite serbe de Kosovo Polje face aux armées ottomanes en 1389, érigée en acte héroïque de résistance. Comme si les guerres de la fin du xx<sup>e</sup> siècle n'avaient été que le prolongement d'un combat de six cents ans, avec ses nouvelles victoires et défaites. Autrement dit, pour ces nationalistes qui défilent en ce début d'année 2022, l'histoire poursuit son cours millénaire, sans rupture, et une autre guerre ne serait qu'une nouvelle bataille.

Enfin, rappelons que les guerres balkaniques récentes n'ont pas commencé en 1989 pour des raisons seulement yougoslaves, et qu'elles ne se sont terminées par la seule volonté des nouvelles républiques issues de l'éclatement de l'héritage de Tito. Elles sont aussi nées de l'instrumentalisation réciproque des nationalismes internes et des rivalités européennes, comme du rapport de forces entre États-Unis et Russie en Europe centrale.

---

**La démonstration  
de force organisée  
par le leader serbe  
à Banja Luka  
le 9 janvier 2022  
est une provocation  
politique à la face  
de l'Europe.**

---

C'est bien pourquoi la conjoncture actuelle est si préoccupante. Si les combats ont cessé à l'aube de ce siècle, en Bosnie puis au Kosovo, grâce à l'alliance des dirigeants européens et américains, la guerre pourrait renaître de ces braises mal éteintes par la faiblesse des mêmes dirigeants et l'envie des nationalistes de la région de reprendre les batailles là où ils considèrent avoir été contraints au cessez-le-feu.

La démonstration de force organisée par le leader serbe à Banja Luka

le 9 janvier 2022 est une provocation politique à la face de l'Europe, comme les nationalistes des Balkans ont souvent su les mettre en scène. Ces dates anniversaires d'événements historiques, souvent puisées dans un récit dédié à servir la cause nationaliste, ont déjà été l'occasion de mesurer la capacité des paramilitaires à provoquer des affrontements ou des foules à les soutenir, et de tester l'ampleur de la réaction à craindre des démocraties ou des instances internationales.

Il reste dans le sud des Balkans (Serbie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Kosovo) tout le potentiel pour reprendre la guerre et déstabiliser une Europe déjà tiraillée entre démocraties et populismes. Et on peut penser que si Vladimir Poutine voyait un coup à jouer sur son échiquier en soutenant un démantèlement de la Bosnie-Herzégovine par un rattachement de sa République serbe à la Serbie actuelle, il n'hésiterait pas. Ce qui serait revendiqué comme un retour à des frontières « naturelles », car ethniques, encouragerait la bascule d'une Europe centrale déjà fragilisée par le nationalisme hongrois et les populismes alentour dans un nouveau chaos. Et c'est ainsi que depuis le 9 janvier, Milorad Dodik et ses paramilitaires, comme Slobodan Milosevic en son temps, nous observent et se demandent jusqu'où ils pourront mener leur projet de déstabilisation

de la région et de reconquête nationaliste sans que nul ne réagisse ni que personne ne les arrête.

---

**François Crémieux**

**Actuellement directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille, il a témoigné de son engagement en ex-Yougoslavie dans *Casque bleu* de Chris Marker et, avec Marc Benda, dans *Paris-Bihac* (Michalon, 1995).**

## L'IMPRÉ- VOYANCE ALLEMANDE

**Felix Heidenreich**

Mesurer l'impact de la crise sanitaire sur la dynamique de nos démocraties semble, à ce jour, difficile : la crise n'est pas terminée. On peut tout au plus tenter de tirer les premières leçons des différents épisodes pandémiques déjà traversés.

Le cas de l'Allemagne semble particulièrement intéressant, parce que c'est un pays situé au centre de l'Europe, qui entretient des relations intenses avec les autres pays, et qui est connu pour sa structure fédérale et son État-providence. Pourtant, il est difficile de dire si l'Allemagne constitue un cas paradigmatique. Une

question doit néanmoins être posée, celle de la possibilité d'une politique d'anticipation des risques. Car l'Allemagne est aussi le pays d'Ulrich Beck, qui a publié en 1986 son livre fameux sur la « *société du risque* » – un livre qui propose d'interpréter le processus démocratique comme une anticipation, une mutualisation et une allocation des risques<sup>1</sup>.

L'Allemagne témoigne d'une transformation dans la manière de concevoir l'État démocratique. En effet, la crise sanitaire a remis en question non seulement le fonctionnement mais l'idée même de République fédérale d'Allemagne.

### Trois échecs d'anticipation

« On aurait pu l'anticiper ! » C'est une phrase qu'on a souvent entendue en Allemagne depuis le début de la crise de la Covid-19. On peut distinguer trois moments au cours desquels l'étonnement face à l'incompétence du système politique fut particulièrement fort. Le premier correspond à la phase allant de novembre 2019 à février 2020. Dès le début, les experts ont expliqué que le nouveau virus était très dangereux, ce qui n'a cependant pas suscité la moindre réaction du

système politique allemand. À cette époque, le débat public tournait autour de la question d'un successeur de Merkel au sein du parti conservateur, la CDU. Il aura fallu que parviennent les horribles images de Bergame en février 2020 pour provoquer une réaction politique.

Le deuxième moment fut celui durant lequel les vaccins étaient disponibles à l'échelle mondiale, mais pas en Allemagne. Au printemps 2021, le gouvernement israélien déployait très rapidement son programme de vaccination. En Allemagne, pourtant, les choses n'avançaient pas. Il manquait non seulement les vaccins mais aussi les infrastructures permettant de mettre en œuvre la vaccination. À nouveau, les citoyens se disaient qu'on aurait pu l'anticiper. Ce n'est qu'en décembre 2021 qu'on commence à discuter de la possibilité d'autoriser les dentistes et les pharmaciens à vacciner les gens.

Le troisième moment est sans doute le plus grave. Depuis le mois de juillet 2021, les experts avaient prévenu les politiques que le virus poserait de nouveau un problème si le pourcentage de la population vaccinée n'augmentait pas rapidement. À nouveau, le gouvernement n'a pas réagi – et cela pendant plusieurs mois. La campagne électorale a focalisé toute l'attention publique, et la chancelière a passé son temps à rendre d'ultimes

1 - Ulrich Beck, *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité* [1986], trad. par Laure Bernardi, Paris, Aubier, 2001 (rééd. Flammarion, coll. « Champs », 2007).

visites à Macron, à Poutine, au pape et à Biden pour faire ses adieux. En novembre 2021, les hôpitaux n'arrivent plus à assurer un service professionnel pour tous, notamment en Bavière et en Saxe.

À nouveau, les citoyens se disent qu'il aurait fallu éviter cette situation. Cette fois, la tonalité des discours publics est plus grave : la défiance ne vise plus telle ou telle personnalité particulière, mais l'ensemble du système politique. Une formule souvent utilisée est celle d'une « irresponsabilité organisée ». Ce monstre linguistique renvoie à un phénomène typique de la République fédérale d'Allemagne : c'est la structure même qui rend impossible l'imputation d'une responsabilité politique, et c'est la nature même du système qui rend improbable l'émergence de décisions courageuses. L'entrelacement des compétences et la nécessité de trouver un consensus permettent également, en retour, de se cacher dans l'anonymat de ce consensus.

## Comment expliquer cet échec ?

Cet échec d'anticipation du système politique allemand s'inscrit dans une longue série : la crise financière, la crise de la dette publique en Grèce, la crise ukrainienne de 2014, la crise migratoire de 2015, l'échec honteux en Afghanistan – alors qu'à chaque

fois, la chancelière n'a pas manqué d'expliquer que ces crises étaient « *surprenantes*<sup>2</sup> ». En Allemagne, on appelle cela le « mode réactif » de la politique : la politique n'agit pas, elle réagit.

Ce qu'on pourrait appeler l'« incompétence d'anticipation » n'est donc pas un problème récent : le système politique semble incapable d'anticiper des problèmes. Angela Merkel l'avait expliqué elle-même quand elle disait qu'il fallait « *s'occuper des problèmes quand ils sont là* ». Helmut Schmidt, l'ancien chancelier, est connu pour avoir affirmé que si un homme politique a des « *visions* », il vaut mieux qu'il consulte un ophtalmologiste. La culture politique allemande n'aime pas les visions, mais elle ne supporte plus non plus le « mode réactif ».

Trois modèles peuvent expliquer cet échec du système politique. La première théorie est la plus simple : ce sont les personnes qui manquent de courage, d'horizon intellectuel et surtout d'imagination. Le directeur de l'Institut de veille sanitaire Robert-Koch a expliqué qu'il n'aurait jamais pu imaginer une telle situation. Une telle déclaration est pour le moins étonnante, dans la mesure où c'est précisément dans cet institut national qu'il convient d'imaginer les pandémies

2 - Les Allemands ironisent sur le fait que, pour la chancelière, Noël serait sans doute aussi un événement imprévu et « *surprenant* ».

possibles afin de se préparer et d'y faire face efficacement.

La deuxième explication met l'accent sur la structure fédérale. Les trois niveaux (le gouvernement fédéral, les *Länder* et les communes) semblent se gêner les uns les autres. Bloquant toute prise de décision conjointe et rapide, le conflit qui a éclaté entre les *Länder* du Nord (peu touchés par la pandémie) et ceux du Sud (notamment la Bavière, fortement affectée) est symptomatique d'une telle impasse structurelle. Il est à ce titre significatif que le nouveau chancelier Olaf Scholz ait nommé, en décembre 2021, un général de l'armée de terre afin d'organiser les réponses à la pandémie.

Une troisième approche propose d'expliquer l'échec du politique par la complexité de la société. Selon le sociologue Niklas Luhmann, ce sont la vitesse, la complexité, l'interdépendance des différents systèmes sociaux qui rendent impossible, pour le système politique, d'agir d'une manière « souveraine ». Le politique, selon Luhmann, ne peut produire que l'*illusion* d'une politique cohérente et stratégique. De ce point de vue, il est normal que la sphère politique apparaisse constamment surprise. Une société mondialisée rend impossible une stratégie politique au sens fort. La compensation rétroactive, le bricolage, l'improvisation : voilà tout ce qu'on

peut attendre du système politique, selon Luhmann.

Le scénario le plus probable est que ces trois aspects se renforcent mutuellement : des hommes et femmes politiques sans courage ni vision se trouvent dans un système fédéral avec trop d'acteurs qui ont un droit de veto pour gérer une société trop complexe et qui réagit d'une manière imprévisible. C'est un diagnostic inquiétant qui rend une réaction adéquate à la crise climatique *a fortiori* peu probable.

## Un État stratégique

Ami Ayalon, l'ancien chef du Service de sécurité intérieure israélien (Shin Beth), a proposé une formule critiquant la politique de sécurité de son pays : *"All tactics, no strategy"*<sup>3</sup>. Selon Ayalon, ce sont en effet les succès à court terme qui rendent une solution à long terme moins probable : on arrive à compenser le manque de stratégie par des succès tactiques. Il semble que la même chose s'est passée en Allemagne.

Il est cependant remarquable que la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe, dans deux décisions rendues en 2021, ait condamné le Parlement à agir d'une manière plus stratégique. L'État-providence

3 - Voir le documentaire *The Gatekeepers* (2012), réalisé par Dror Moreh.

se transforme ainsi en « État prévoyance ». Une première décision de la Cour constitutionnelle a condamné le Parlement allemand à prendre en compte les effets climatiques pour les générations futures et les citoyens qui vivent à l'autre bout du monde. Une seconde décision impose au gouvernement fédéral de décider directement des mesures adéquates contre la Covid-19. Le gouvernement ne peut plus ainsi se cacher derrière la complexité des « lois fondamentales », l'équivalent allemand de la Constitution.

---

**On arrive à compenser le manque de stratégie par des succès tactiques.**

---

C'est en réponse à ces deux décisions que le nouveau gouvernement allemand de Scholz a promis de reconstruire un État « *qui fonctionne* ». Mais comment établir une compétence d'anticipation en politique ? Cela requiert des institutions plus efficaces, mais avant tout une culture qui reconnaisse la valeur politique de l'imagination. Ainsi, pour garantir une résilience face au changement climatique, il faut d'abord s'imaginer les défis futurs. Il serait tragique que les politiques nous expliquent,

à nouveau, que la catastrophe était « inimaginable ».

---

**Felix Heidenreich**

Chargé de cours en théorie politique à l'université de Stuttgart, chercheur associé au CEVIPOF, il est notamment l'auteur, avec Didier Mineur et Daniel Schulz, de *Les Citoyens et leur État en France et en Allemagne* (Lit Verlag, 2015).

## NAÎTRE À LA PAROLE

*Aïcha Liviana Messina*

Si l'on compare l'actuelle Assemblée constituante chilienne avec d'autres, on observe que certaines sont particulièrement bruyantes et dotées d'idées, tandis que celle qui a lieu en ce moment au Chili semble silencieuse, concentrée sur des problèmes formels, liés à la réglementation de la prise de parole.

Pensons à l'Assemblée nationale constituante française de 1848. C'est à ce moment-là qu'on entend le magnifique discours de Victor Hugo en faveur de l'abrogation de la peine de mort. Ce discours est hué ou acclamé par l'Assemblée. Au Chili, durant la Constituante en cours, dont le processus est entièrement public, le débat



a jusqu'à présent moins porté sur des principes politiques que sur la façon dont on accède à la parole et sur ceux et celles qui peuvent être considérés comme sujets et objets d'une constitution. Alors que, d'un point de vue politique, ce qui a été le plus inattendu au Chili, ce sont les sièges réservés aux peuples indigènes dans l'Assemblée constituante, d'un point de vue formel, ce qui a fait principalement débat depuis le début du processus, ce sont des questions liées à la modalité de la prise de parole et à l'utilisation du langage en général : où se réunir ? Quel temps octroyer à la prise de parole ? Le mot « génocide » sera-t-il ou non employé pour aborder le massacre, récent, des peuples autochtones ? Qui parle quelle langue et dans quelle langue allons-nous nous adresser les uns aux autres ? Voici autant de questions qui ont été élaborées de façon interne ou sous forme de tribunes et de débats publics. Ainsi, tandis que la Constituante de 1848 est flamboyante d'idées, au Chili, le processus aura été plutôt silencieux, réservé à des questions relevant du métalangage. Ce silence condamne-t-il à l'inertie des normes ? N'est-il que formel ? Quelle est la puissance politique de ce formalisme ?

Le problème du silence a été un thème central de l'actuelle Constituante. Avant même que des élections s'engagent pour en définir

les membres, le débat public tournait principalement autour de la question de la page blanche. Allons-nous faire table rase de la Constitution antérieure, celle élaborée sous le régime de Pinochet, par Jaime Guzmán ? Ou allons-nous au contraire reconnaître cet héritage et, de façon plus générale, les principes qui guident actuellement la société ? Il s'agit de déterminer si, avec ce processus constitutionnel, il en va d'une refondation ou d'une transformation, d'un nouveau commencement ou plutôt d'une composition avec le passé – un passé douloureux, qui concerne la dictature et la façon dont elle a déterminé les structures sociales.

L'élaboration du règlement, qui a pris presque un an, a été une façon de déjouer cette alternative. En effet, se demander si l'on est ou non devant une page blanche revient à demander *de quoi*, de quels nouveaux principes, de quelle idée directrice il en ira dans cette nouvelle constitution. Or le règlement se préoccupe d'ouvrir le champ à de nouveaux acteurs politiques. Il est centré sur « *le mécanisme, les instruments et les méthodologies de participation et d'éducation populaire constituante* ». C'est la question *qui* ?, et non la question *quoi* ?, qui est privilégiée dans ce processus<sup>1</sup>. L'objectif du

1 - Voir Aïcha Liviana Messina, « Un peuple d'écrivains » [en ligne], *Esprit*, mars 2021.

règlement consiste ainsi à définir des modes de participation au processus constitutionnel permettant d'inclure des sujets qui, jusqu'alors, ne jouissaient pas d'une reconnaissance politique. En plus des sièges réservés aux peuples indigènes, il est par exemple question d'ouvrir la Constituante aux enfants et adolescents, aux détenus, aux habitants et travailleurs des zones rurales et aux migrants. Le caractère formel de ce processus a donc bien un enjeu politique : il s'agit d'établir des principes communs à partir de ce qui jusque-là se tenait au bord du politique, voire du juridique.

Cette situation singulière, dans laquelle un règlement ne présuppose pas ses sujets mais leur donne droit de cité et les interpelle, signifie-t-elle que les principes de cette nouvelle constitution seront un mélange d'intérêts aussi divers que ceux des enfants et adolescents, des peuples indigènes (qui ne sont certainement pas homogènes) aussi bien que des individus dont les formes de vie et les modes de représentation politique sont issus de la colonisation ? On peut rapporter cette question à un débat qui, curieusement, n'a pas encore eu de retentissement public concernant l'idée rectrice de la constitution. Alors que, dans l'actuelle Constitution, le Chili est défini comme une République démocratique, il est désormais question de considérer le Chili comme une « *démo-*

*cratie plurinationale* ». Ces deux formes ne sont pas nécessairement opposées. Toutefois, l'idée de démocratie plurinationale reste floue. En l'absence de « chose commune » (*res publica*), d'institutions où le commun s'incarne, ne risque-t-on pas d'être confronté à une tyrannie du pluralisme, et de se retrouver enfermé dans des mondes privés au lieu de favoriser la reconnaissance et la rencontre ?

---

### **Cette diversité d'acteurs articule la question de la reconnaissance à celle de la naissance.**

---

Face à cet écueil, on peut toutefois penser que cette diversité d'acteurs articule la question de la reconnaissance à celle de la naissance. En effet, le problème n'est pas que les peuples indigènes, les enfants, les détenus ou les migrants ne soient pas reconnus, mais qu'ils n'aient pas de statut, c'est-à-dire pas de façon d'être sujets. En ce sens, ils ne sont pas enfermés dans une identité ; ils ont à naître comme sujet politique. C'est d'ailleurs cette absence de statut, de condition de sujet, qui enferme dans une pseudo-identité. À cet égard, on peut penser à l'intervention d'un représentant selk'nam de l'Assemblée constituante, José Luis Vásquez Chogue. Alors qu'il expliquait à l'Assemblée que ses

grands-parents avaient été les seuls survivants d'un massacre et qu'à l'école, il avait toujours entendu dire que les Selk'nam n'existaient plus (ce qui revenait à nier sa propre existence), il a dû interrompre son discours sous le coup de l'émotion et une femme assise à ses côtés a pris sa main dans la sienne en marque de soutien. Il a alors raconté qu'il est difficile d'expliquer à l'Assemblée *qui* il est, tant que l'État chilien ne le reconnaît pas. Or, si ce « qui » a créé une telle émotion, c'est bien parce qu'il est tout entier à naître. En réalité, cette interruption de la parole lors d'un discours politique a été un processus – douloureux – de naissance, individuel et politique à la fois.

Revenons à la parole de Victor Hugo lors de la Constituante de 1848. Celle-là, certainement forte d'une reconnaissance, circule dans une Assemblée composée uniquement d'hommes. Dans ce contexte, on peut entendre l'idée grandiose de Victor Hugo, qui consiste à dire que la peine de mort ne peut être autorisée que par Dieu, alors que nous sommes seulement des hommes, mais on ne peut entendre la fragilité de l'être humain, seul argument qui conduira finalement à l'abrogation de la peine de mort, deux siècles plus tard. Dans une Assemblée composée uniquement d'hommes, aucune faille n'est audible. En revanche, le contexte

mixte, hétérogène, de la Constituante chilienne, crée des vides, des brèches, qui rendent possible certaines ruptures. Sans rien garantir, elles pourraient fournir l'occasion pour que l'extrême formalisme du processus nous rapporte au langage et, ainsi, à ce qui nous constitue comme sujets politiques d'une autre façon. Paradoxalement, plutôt que de figer les individus dans une forme, ce règlement produit des failles dans les sujets. Loin d'être un projet fondateur ou en rapport de simple continuité avec le passé, la Constituante chilienne pourrait nous conduire à devenir autres devant une histoire qu'il faut lire et écrire à nouveaux frais<sup>2</sup>.

---

***Aïcha Liviana Messina***

**Professeure de philosophie à l'université Diego Portales (Santiago, Chili), elle est notamment l'autrice de *L'Anarchie de la paix. Levinas et la philosophie politique* (CNRS Éditions, 2018).**

2 - Ce texte a été écrit avec le soutien des projets Fondecyt 1190199 et 1210921, financés par le gouvernement chilien.

# ASSIMILATION ET DISSIMU- LATION

*Bernard Vorms*

C'est une pratique habituelle mais plutôt vaine que d'attaquer un adversaire politique en lui accolant un qualificatif supposé infamant, alors même que celui-ci représente son principal attrait aux yeux de ceux qui constituent sa clientèle. Quel intérêt de traiter Éric Zemmour de raciste, voire de demander aux tribunaux de le condamner pour ses propos sur les immigrés ou les musulmans ? C'est tout à la fois relayer son discours et lui tendre la perche pour une réponse toute trouvée : nulle hostilité systématique de sa part à l'égard des personnes, il se dit prêt à les accueillir fraternellement pour autant que celles-ci acceptent de s'assimiler. En somme, il leur suffirait de suivre le parcours qui fut celui des Juifs français après la Révolution. Zemmour fait même référence au discours du député Clermont-Tonnerre du 23 décembre 1789 à l'Assemblée nationale : « *Il faut tout refuser aux Juifs comme nation, et accorder tout aux Juifs comme individus.* »

C'est ainsi que ces derniers, ne conservant de leurs oripeaux juifs que la préférence religieuse, sont devenus « israélites ». Et, bien que

cette préférence ait disparu pour ceux de leurs enfants qui, comme nombre de leurs concitoyens au cours du xx<sup>e</sup> siècle, se sont éloignés de la religion, ils n'ont pas cessé d'être qualifiés d'israélites. L'israélite est devenu au Juif ce que le non-voyant est à l'aveugle. Non contents de tous adopter des prénoms français, ce que Zemmour voudrait exiger des musulmans, beaucoup allaient jusqu'à changer leur nom. À la fin d'*À la recherche du temps perdu*, Albert Bloch, qui incarne un peu les ridicules de l'israélite français, se mue en Jacques du Rozier. Après la guerre, le Code civil inscrit expressément cette possibilité dans son article 61 : « *Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de nom.* » C'est ainsi que Marcel Bloch devint Bloch-Dassault puis Dassault tout court, ce qui n'empêcha pas ceux qui ne l'aimaient pas de continuer à l'appeler Bloch-Dassault.

---

## Dans le discours antisémite, l'assimilation des Juifs n'est que de la dissimulation.

---

Heureusement, il reste des gens vigilants. *Le Dictionnaire*, devenu *L'Encyclopédie des changements de noms* fait l'objet d'éditions régulièrement mises à jour – la dernière date de 2014 – par les héritiers spirituels

# L'indépendance d'Esprit, c'est grâce à vous !

## Mensuel

100 % NUMÉRIQUE  
À DURÉE LIBRE

9€ /mois

INTÉGRAL  
À DURÉE LIBRE

12,50€ /mois

## Annuel

100 % NUMÉRIQUE  
À DURÉE LIBRE

90€ /an

INTÉGRAL  
À DURÉE LIBRE

132€ /an



L'abonnement  
depuis le site internet  
vous donne accès  
aux meilleurs tarifs !

Souscrivez directement par CB ou IBAN sur [esprit.presse.fr](http://esprit.presse.fr)  
ou choisissez parmi les formules présentées ci-dessous :



Bulletin d'abonnement et règlement à retourner à :  
Esprit - Service relations clients  
12, rue du Cap Vert - 21800 Quétigny

Formules d'1 an	Numérique	Intégral
France (10 numéros)	96 € <input type="checkbox"/>	138 € <input type="checkbox"/>
International (10 numéros)	96 € <input type="checkbox"/>	148 € <input type="checkbox"/>
- 25 ans ou demandeurs d'emploi   France (10 numéros)	72 € <input type="checkbox"/>	108 € <input type="checkbox"/>
- 25 ans ou demandeurs d'emploi   International (10 numéros)	72 € <input type="checkbox"/>	118 € <input type="checkbox"/>

ES 483

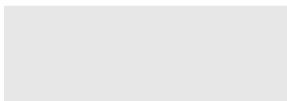
Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse de livraison : .....  
Code postal : ..... Pays : .....  
Ville : .....  
Tél. : .....  
Courriel : .....

Je désire recevoir une facture acquittée

Date et signature  
obligatoires :

## Paiement

Ci-joint mon règlement de ..... € par chèque  
bancaire ou postal à l'ordre de Revue *Esprit*.



Directrice de la publication  
Anne-Lorraine Bujon

Fabrication : TRANSFaire SARL, F-04250 Turriers, 04 92 55 18 14  
[www.transfaire.com](http://www.transfaire.com)

Création de la maquette originale et illustration de couverture : Ip-3 / Olivier Marty

*Publié avec le concours du Centre national du livre*

Dépôt légal février 2022 – Commission paritaire 0722 D 81899  
ISSN 0014 0759 – ISBN 978-2-37234-203-2

**n° 483, Mars 2022**

Achévé d'imprimer sur les presses de Corlet Imprimeur  
ZI, rue Maximilien Vox  
Condé-sur-Noireau  
14110 Condé-en-Normandie

N° d'impression : 2112.0872



*Esprit* est membre du réseau des revues européennes *Eurozine* ([www.eurozine.com](http://www.eurozine.com))

© ESPRIT – Sauf pour de courtes citations dans une critique de journal ou de magazine, il est interdit, sans la permission écrite des détenteurs du copyright, de reproduire ou d'utiliser les textes publiés dans cette revue, sous quelque forme que ce soit, par des moyens mécaniques, électroniques ou autres, connus présentement ou qui seraient inventés, y compris la xérophotographie, la photocopie ou l'enregistrement, de même que les systèmes d'informatique.

En application du Code de la propriété intellectuelle, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement, par photocopie ou tout autre moyen, le présent ouvrage sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).